

MARAIS D'ARLEUX

Commune d'Arleux

Maître d'ouvrage : commune d'Arleux

Propriétaire : commune d'Arleux

Gestionnaire : commune d'Arleux, Communauté d'agglomération du Douaisis

Années : 2008-2010



R 10

SURFACE
38 ha

MONTANT DE L'OPÉRATION
25 784 €

FINANCEMENT	
Agence de l'eau Artois-Picardie	6 446 €
Commune d'Arleux	9 669 €
Communauté d'agglomération du Douaisis	9 669 €

Contexte

La commune d'Arleux située entre Douai et Cambrai possède une zone humide d'environ 200 hectares, dont un marais communal de 38 hectares, et d'une rivière, le fossé d'Aubigny, qui évacue l'essentiel des eaux situées en amont d'Arleux.

Une grande partie des plans d'eaux communaux est louée à la Fédération départementale des AAPPMA* du Nord. L'entretien de ces espaces naturels par des méthodes protectrices de l'environnement et de la ressource en eau représente un chapitre important du budget communal.

Depuis 2005, la municipalité s'est engagée dans une politique de résorption des chalets insalubres et de restauration de zones humides situées sur son territoire. Un programme triennal de résorption a déjà été entrepris entre 2005 et 2007. La commune souhaite continuer dans cette voie.



IGN BD ORTHO®, BD CARTO®, A.E.A.P.

Enjeux et objectif

Le problème du développement des habitations légères de loisirs non autorisés en zones humides est ancien et complexe. Cet habitat, non assaini, est source de pollution des eaux et d'eutrophisation des plans d'eau de la Sensée.

La commune d'Arleux s'est engagée dans une démarche de rachat de chalets et cabanons en fonction des opportunités, en vue de leur démolition et de la remise en état naturel des parcelles (environ 200 m² par parcelle).

Le programme comprend trois volets :

- l'acquisition,
- des travaux de démolition et de remise en état du terrain,
- la replantation d'arbres d'essence régionale adaptés au milieu.



Marais d'Arleux

Actions et travaux

Au fur et à mesure des mises en vente, la municipalité s'est portée acquéreur sur les habitations légères de loisirs qui occupent le marais. Ce projet de résorption porte désormais sur un programme triennal entre 2008 et 2010.

L'acquisition effectuée, les habitations ont fait l'objet d'une démolition avec au préalable un désamiantage en respect des règles et mesures de sécurité. De ce fait, la démolition et l'évacuation des déchets nécessitent l'intervention d'une société spécialisée afin de tirer et orienter les résidus vers des lieux de stockage ou de retraitement adaptés



Désamiantage



Démolition

Une fois à nues, les parcelles ont été plantées avec des essences locales telles que l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Saule cendré (*Salix cinerea*). Ces opérations de boisement furent menées par des membres de la commune et la Communauté d'agglomération du Douaisis.



Plantation d'essences locales

Résultats

Sur les 120 habitations initialement présentes, 80 ont été supprimées.

Ces différents travaux ont permis :

- de limiter l'érosion des berges par la création d'un boisement antiérosif,
- de renforcer la Trame verte et bleue*

En effet l'objectif est de planter 200 pieds sur environ 3000 m², d'améliorer la qualité environnementale, écologique et paysagère du milieu, de protéger les captages d'eau par l'arrêt des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'environnement.

Perspectives

Cette reconquête du milieu naturel s'inscrit dans l'amélioration paysagère de chemins de randonnées pédestres repris au PDIPR* régulièrement fréquentés par les associations de marcheurs.

40 chalets sont encore présents et la commune attend leur mise en vente.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS : 03.27.98.21.00

COMMUNE D'ARLEUX : MAIRIE 03.27.94.37.37

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE CHEVILLARD /

ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31